

COMMUNE DE VARS-SUR-ROSEIX
DEPARTEMENT DE LA CORREZE**PLAN LOCAL D'URBANISME****PIECE 4.3.2 – BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION
EN ZONE A OU N**

P.L.U DE LA COMMUNE DE VARS-SUR-ROSEIX	
BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION EN ZONE A OU N	
ARRETE LE	APPROUVE LE
14/02/2020	12/01/2022
Signature et cachet de la Mairie	



Commune de Vars-sur-Roseix

Bâtiments pouvant changer de destination en zone A ou N



Préambule

Dans les zones agricoles ou naturelles, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination ont été désignés. L'intérêt architectural ou patrimonial des constructions a notamment été pris en compte, bien que la loi n'impose plus de justifier la désignation desdits bâtiments au regard de ces considérations. Ceci a conduit à désigner notamment d'anciens bâtiments liés aux activités agricoles ayant perdu leur vocation, en vue de permettre leur changement de destination.

Ce choix vise en particulier à favoriser le maintien des usages identitaires dans les espaces ruraux, tout en évitant l'implantation de nouvelles constructions qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation agricole dans ces secteurs, pour la plupart sensibles du point de vue paysager. L'identification des constructions admises à changer de destination concourt donc à traduire réglementairement l'orientation formulée dans le PADD en vue de favoriser la diversification des exploitations agricoles du territoire, mais également de maintenir de la vie au sein des hameaux isolés.


A noter que s'il est admis par le PLU, le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces, Naturels, Agricoles et Forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Les bâtiments désignés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination sont raccordés aux réseaux nécessaires.



N°	Lieu-dit	Référence cadastrale	Nature du bâtiment	Illustration
1	CHEZ MINET	A 1109	GRANGE	
2	CHEZ SOULEMAGNE	B 817	GRANGE	
3	CHEZ MINET	A 687	GRANGE	



4	CHANTEGRELE	A 353	GRANGE	
---	-------------	-------	--------	--